PRIX BANQUE DE FRANCE ET IEDOM DU MICROCREDIT ACCOMPAGNÉ

EDITION 2027

REGLEMENT DU CONCOURS

Préambule

La Banque de France organise en 2027 une nouvelle édition de ses Prix du microcrédit accompagné, personnel d'une part, professionnel d'autre part. L'organisation de ces Prix s'inscrit dans le cadre des missions de service public de la Banque de France, qui visent à contribuer à la promotion du microcrédit, à en assurer un suivi statistique et à partager les bonnes pratiques concernant sa diffusion.

Pour la première fois cette année, les Prix Banque de France du microcrédit accompagné sont également ouverts aux personnes physiques et morales domiciliées en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à la Réunion et à Mayotte, la Banque de France s'appuyant sur sa filiale, l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer (IEDOM), pour le déploiement du concours dans les départements précités.

Cette distinction vise à récompenser, parmi les dossiers sélectionnés au niveau régional et des départements et régions d'outre-mer (DROM) précités, lors d'un Prix régional du microcrédit accompagné, un lauréat par catégorie, personnelle et professionnelle.

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et de participation aux Prix Banque de France et IEDOM du microcrédit accompagné (national, régional/ DROM).

Les Prix régionaux sont décernés dans les régions de France hexagonale ainsi que dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte.

Ces Prix sont destinés à valoriser des initiatives ou actions exemplaires, novatrices au plan économique, technologique, social, environnemental ou culturel, mises en œuvre depuis au moins 9 mois, grâce à un microcrédit. Un lauréat est désigné dans chacune des catégories « microcrédit personnel » et « microcrédit professionnel ».

Article 2 – Conditions de participation

Chaque concours régional/DROM est ouvert à toute personne physique ou morale :

- bénéficiaire d'un microcrédit souscrit depuis au moins 9 mois,

- accompagnée par une structure dédiée telle qu'une association ou un organisme social, ayant son siège social en France hexagonale ou dans l'un des DROM cités à l'article 1 alinéa 2 du présent règlement ;

- et domiciliée ou exerçant ses activités dans la région du domicile, du siège social ou du lieu d'exercice de l'activité professionnelle du candidat (personne physique ou morale).

La participation au concours est gratuite.

Toute personne physique ou morale ayant déjà obtenu un Prix Banque de France du microcrédit accompagné (régional ou national) ne peut pas présenter de nouvelle candidature pendant 5 ans à compter de son attribution.

La candidature au Prix régional/DROM du microcrédit doit être formalisée dans les conditions définies à l'article 3 ci-après. Elle est transmise par courriel, exclusivement par la structure accompagnante impliquée dans le dossier de candidature. Cette dernière peut présenter plusieurs dossiers de candidature. Aucun dossier ne peut être remis directement par le porteur de projet.

Les dossiers de candidature des lauréats du Prix régional et des DROM sont automatiquement sélectionnés pour concourir au Prix national Banque de France 2027, dans chacune des catégories.

Article 3 – Envoi dématérialisé des dossiers de candidature

Dans l'Hexagone, les dossiers de candidature doivent être transmis par courriel par la structure accompagnante au Correspondant inclusion financière (CORIF) de la Banque de France dans le département du domicile, du siège social ou du lieu d'activité professionnelle du candidat.

Dans les départements d'Outre-Mer participants, les dossiers sont à transmettre par courriel par la structure accompagnante au Correspondant Outre-Mer.

La liste des adresses mail de ces correspondants au sein des départements hexagonaux et des DROM concernés figure en annexe 3.

Le dossier de candidature doit être envoyé par courriel au plus tard le mardi 16 février 2027 à 18h (heure locale). En cas de non-respect de cette échéance, le dossier ne sera pas examiné et la candidature au Prix régional/DROM du microcrédit sera automatiquement rejetée.

Le dossier de candidature dématérialisé doit comporter :

• Le formulaire de candidature rempli, téléchargeable sur le site internet de la Banque de France (annexe 1 ou 2)

• Éventuellement, toute pièce complémentaire jugée utile par la structure accompagnante qui transmet le dossier, au format PDF.

• Si possible, pour les dossiers de candidature aux prix du microcrédit professionnel, une copie des derniers documents comptables de l'entreprise : bilan et compte de résultat simplifiés.

La participation au concours implique, pour tous les candidats :

• De prendre connaissance du présent règlement, de l'accepter entièrement et sans réserve et de le respecter ;

• De fournir des renseignements exacts dans le dossier de candidature.

Toute candidature incomplète, inexacte ou transmise hors délai sera écartée.

Article 4 – Jury régional/DROM

Un jury régional/DROM est chargé d'examiner l'ensemble des candidatures déposées dans les différents départements de la région et les DROM concernés, pour chacune des catégories : microcrédit personnel et microcrédit professionnel.

Il est composé

- pour la France hexagonale :
    - Du Directeur régional de la Banque de France ou de son représentant, Président du jury ;
    - De deux personnalités qualifiées de l'économie sociale et solidaire dans la région, désignées par le directeur régional de la Banque de France ;
- pour chaque DROM listé à l'article 1 alinéa 2 :
    - Du Directeur de l'agence IEDOM locale ou de son représentant, Président du jury ;
    - D'une personne qualifiée de l'économie sociale et solidaire dans le département, désignée par le directeur de l'agence IEDOM locale ;

Si le jury ne parvient pas à départager deux ou plusieurs dossiers, la voix du Président du jury est prépondérante.

Article 5 – Critères de sélection des candidatures

Les membres du jury régional/DROM se réunissent afin d'examiner les candidatures et de désigner un lauréat dans chacune des catégories sur la base des critères définis ci-après.

- ***Pour les microcrédits personnels :***

• Les démarches entreprises par l'emprunteur pour mener à bien son projet (capacité à surmonter les difficultés rencontrées, solutions mises en œuvre, les résultats obtenus et qualités de l'emprunteur comme l'autonomie, la réactivité ou encore l'esprit d'initiative face aux évènements imprévus, …) ;

• L'impact du projet, notamment sur le parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle et sociale du candidat ;

• L'implication et la régularité des échanges du candidat avec les structures d'accompagnement et les partenaires du projet ;

• Le respect des conditions de remboursement du crédit :

- le crédit doit être totalement remboursé ou être entré dans son avant-dernière année de remboursement ;
- les échéances de remboursement du crédit doivent avoir été respectées tout au long de la période de remboursement. Lorsque le remboursement est toujours en cours, toutes les échéances dues à la date de la candidature doivent avoir été réglées aux montants et aux dates prévus.

- ***Pour les microcrédits professionnels :***

• Son caractère d'intérêt général et son utilité sociale (exemple : création d'emplois, développement des territoires, actions de solidarité, etc.) ;

• La prise en compte de la dimension développement durable ;

• Les démarches entreprises par l'emprunteur pour mener à bien son projet (capacité à surmonter les difficultés rencontrées, solutions mises en œuvre, les résultats obtenus et qualités de l'emprunteur comme l'autonomie, la réactivité ou encore l'esprit d'initiative face aux évènements imprévus, …) ;

• L'originalité et le caractère innovant de l'initiative, notamment au regard du secteur d'activité ou du territoire ;

• L'implication et la régularité des échanges du candidat avec les structures d'accompagnement et les partenaires du projet ;

• Le respect des conditions de remboursement du crédit :

- le crédit doit être totalement remboursé ou être entré dans son avant-dernière année de remboursement ;
- les échéances de remboursement du crédit doivent avoir été respectées tout au long de la période de remboursement. Lorsque le remboursement est toujours en cours, toutes les échéances dues à la date de la candidature doivent avoir été réglées aux montants et aux dates prévus.

Article 6 – Montant des prix régionaux/DROM

Au sein des régions et des DROM listés à l'article 1 alinéa 2, les lauréats se verront attribuer une dotation financière par la Direction régionale de la Banque de France dans l'Hexagone ou bien par la Direction de l'agence IEDOM locale dans chaque DROM d'un montant de :

- 2 500 euros au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury ;
- 1 300 euros au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury.

Les modalités de versement de la dotation financière aux lauréats sont définies par l'organisateur.

Le jury régional/DROM pourra décider de ne pas désigner de lauréat dans les cas suivants :

- le nombre de dossiers de candidature est jugé insuffisant par le jury régional/DROM, dans l'une ou l'autre des catégories,
- aucun dossier ne répond aux conditions de participation prévues à l'article 2 ou bien aux critères de sélection définis à l'article 5.

Article 7 – Remise des prix régionaux/DROM

Les lauréats du prix régional/DROM du microcrédit accompagné sont honorés à l'occasion des Rencontres régionales du microcrédit, organisées par la Banque de France et l'IEDOM.

Article 8 – Concours au prix national du microcrédit accompagné

Les lauréats récompensés au niveau régional dans l'Hexagone et dans les DROM sont automatiquement qualifiés pour participer au prix national du microcrédit.

À l'issue de la remise des prix régionaux/DROM, le jury national se réunit pour sélectionner le projet lauréat dans chaque catégorie, microcrédit personnel et microcrédit professionnel, conformément aux critères définis à l'article 5 ci-dessus. Ce jury est composé :

- du Gouverneur de la Banque de France ou son représentant, président ;
- de deux représentants de la Banque de France (dont un représentant de la Mission RSE et développement durable et un représentant de la Direction des services aux Particuliers de la Banque de France) ;
- de deux personnalités qualifiées du champ de l'économie sociale et solidaire.

Il attribue deux prix :

- Un prix - d'un montant de 6 000 euros - au bénéficiaire du microcrédit professionnel sélectionné par le jury ;
- Un prix - d'un montant 2 500 euros - au bénéficiaire du microcrédit personnel sélectionné par le jury.

Les prix sont remis au siège de la Banque de France, et/ou en distanciel dans le cas où un lauréat est issu des DROM listés à l'article 1 alinéa 2, par le Gouverneur ou son représentant au cours de l'été 2027. La date exacte de remise sera annoncée sur le site internet de la Banque de France et communiquée directement aux lauréats.

Article 9 – Protection des données

La Banque de France, en tant que Responsable de traitement, assure le traitement des données personnelles recueillies dans le cadre du présent Prix dont la finalité est l'organisation des prix national et régional du microcrédit. L'IEDOM, en tant de sous-traitant au titre du RGPD, traite des données personnelles pour le compte de la Banque de France, sur ses instructions et dans le cadre de l'organisation de ces prix de microcrédit.

L'organisation de ces Prix du microcrédit repose sur une mission d'intérêt public et s'inscrit dans le cadre du contrat de service public qui précise que « la Banque de France contribue à la promotion du microcrédit, en assure un suivi statistique et veille à identifier et partager les bonnes pratiques concernant sa diffusion. » À ce titre, la Banque de France est membre de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), régi par les articles L312-1-1 B et R312-9 à R312-17 du code monétaire et financier. L'OIB est présidé par le gouverneur de la Banque de France.

La durée de conservation des données personnelles prévue est de 5 ans.

Les droits d'accès, de rectification, d'opposition, de maitriser le sort des données après décès, et de limitation des données personnelles se font sur demande expresse auprès du Responsable de traitement.

Les coordonnées du Responsable du traitement sont : cellulealerteinclusion@banque-france.fr ou : Cellule alerte inclusion, Code courrier : S3D-1173, 39 rue Croix des Petits Champs 75001 PARIS.

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce traitement peuvent être réutilisées pour la réalisation d'enquêtes visant à évaluer l'impact du microcrédit sur le parcours des participants aux prix. Ces enquêtes reposent sur l'intérêt légitime de la Banque de France et répondent le cas échéant à une demande de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB). Les données réutilisées pour ces enquêtes et les réponses apportées sont conservées treize mois à compter de la communication des résultats. Seule la Banque de France, sa filiale l'IEDOM et les personnes mandatées par la Banque de France ont accès à ces informations. Les résultats de cette enquête ne sont pas nominatifs. Il est possible de s'opposer à la participation à ces enquêtes en le notifiant à la Banque de France, soit par courriel à cellulealerteinclusion@banque-france.fr, soit par courrier à l'adresse suivante : Cellule alerte inclusion, Code courrier : S3D-1173, 39 rue Croix des Petits Champs 75001 PARIS.

Le titulaire de ces droits dispose de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : 1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr

Article 10 – Responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de suspendre ou encore d'annuler, à tout moment, tout ou partie des Prix Banque de France et IEDOM du microcrédit accompagné. Leur responsabilité ne pourra être engagée, et aucune indemnité ou compensation ne sera due aux candidats.

Chaque participant est responsable des éléments qu'il soumet au jury et notamment de leur légalité.

Il est responsable des dommages que sa participation au Prix pourrait causer aux organisateurs ou à un tiers, ou qui pourraient survenir à l'occasion de sa participation.

Article 11 – Droit applicable et litiges

Le droit applicable à ces Prix est le droit français.

Dans tous les cas non prévus par le présent Règlement, la Banque de France se réserve le pouvoir de statuer. Ses décisions prises à ce titre sont définitives et sans appel.

Toute réclamation doit être adressée dans les deux mois suivant la date de remise du Prix, par écrit à l'adresse suivante :

Banque de France - Direction des services aux Particuliers - 39 rue Croix des Petits Champs - Code courrier : S3A-1173- 75049 PARIS Cedex 01

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE 1

Formulaire de candidature aux Prix Banque de France et IEDOM du microcrédit accompagné édition 2027 - catégorie « microcrédit personnel »

1 – Informations sur l'emprunteur

- Nom, prénom : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
- Date de naissance : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
- Téléphone : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
- Adresse courriel : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

2 – Informations sur la structure accompagnante et/ou prêteuse

- Dénomination : *(cliquez ou appuyer ici pour entrer du texte)* :
- Statut juridique (*association, fondation reconnue d'utilité publique, établissement de crédit, etc.)* : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
- Adresse(s) : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
- Contact de la personne, au sein de la structure, qui transmet la candidature ou qui accompagne le candidat :
    - Nom, prénom : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
    - Fonction : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
    - Téléphone : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
    - Adresse courriel : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

3 – Nature du projet financé et caractéristiques de la candidature

- Nature du projet financé *(veuillez cocher une ou plusieurs cases)* :

☐Mobilité ☐ Déménagement/aménagement ☐ Formation ☐ Autre

- Description du projet et démarches entreprises par l'emprunteur pour mener à bien son projet (capacité à surmonter les difficultés rencontrées, solutions mises en œuvre, …) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Qualités personnelles de l'emprunteur : motivation, dynamisme, esprit d'initiative, capacité d'autonomie, force de conviction, … :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Impacts du projet sur la situation professionnelle du candidat (maintien dans l'emploi, accès à l'emploi et perspectives d'évolutions professionnelles) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Résultats obtenus après la mise en œuvre de ce projet sur la situation globale du bénéficiaire (par exemple instauration d'une relation bancaire stable dans la durée, meilleure gestion du budget, autonomie accrue…)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4 – Rapport avec la structure accompagnante

- Date d'entrée en relation : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
- La relation s'est-elle prolongée au-delà de la date d'octroi du microcrédit ? *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
- Appréciation de la régularité des échanges de l'emprunteur avec la structure d'accompagnement et, le cas échéant, avec les partenaires du projet :
  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5 – Financement (montants en euros)

- Montant du ou des microcrédit(s) personnel(s) obtenu(s) :

Organisme prêteur	Montant du crédit obtenu	Date d'octroi	Montant restant dû au jour du dépôt du dossier de candidature *(date à préciser)*	Date d'échéance du prêt
Cliquez ici pour entrer du texte.	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*
Cliquez ici pour entrer du texte.	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*

- Autres financements éventuellement obtenus pour le projet présenté :

Organisme prêteur	Montant du crédit obtenu	Date d'octroi	Montant restant dû au jour du dépôt du dossier de candidature *(date à préciser)*	Date d'échéance du prêt
Cliquez ici pour entrer du texte.	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*
Cliquez ici pour entrer du texte.	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*	*Cliquez ici pour entrer du texte.*

6 – Précisions complémentaires éventuelles

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Je certifie exacts les renseignements figurant dans ce dossier.

Date de dépôt du dossier : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

Nom de la personne au sein de la structure habilitée à soumettre le dossier de candidature : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

ANNEXE 2

Formulaire de candidature aux Prix Banque de France et IEDOM du microcrédit accompagné édition 2027 - catégorie « microcrédit professionnel »

1 – Informations sur l'entité emprunteuse

- Raison sociale : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Nom commercial : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Forme juridique :

☐ Entreprise individuelle/ micro-entrepreneur ☐EURL ☐ SARL ☐SAS ☐SASU ☐Autre (Préciser)…….

- Nature de l'activité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Date de création : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Représentant(s) légal (légaux) :
    - Nom, prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
    - Date de naissance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
    - Fonction (président, gérant,…) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
    - Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
    - Adresse courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2 – Effectifs de l'entité emprunteuse au jour du dépôt du dossier de candidature

- Nombre de salariés : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3 – Informations sur la structure accompagnante et/ou prêteuse

- Dénomination : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Statut juridique (*association, fondation reconnue d'utilité publique, établissement de crédit, etc.)* : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
- Adresse(s) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Contact de la personne, au sein de la structure, qui accompagne le candidat :
    - Nom, prénom : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
    - Fonction : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
    - Téléphone : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
    - Adresse courriel : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

4 – Nature du projet financé et caractéristiques de la candidature

- Description du projet mis en œuvre (actions réalisées, contribution à l'intérêt général, utilité sociale, …)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Qualités personnelles de l'emprunteur : motivation, dynamisme, esprit d'initiative, capacité d'autonomie, force de conviction, …

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Résultats de l'activité obtenus à ce jour et perspectives de développement du projet (impact, évolution de l'activité, objectifs à court et moyen terme, …) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Originalité et caractère innovant de l'initiative, notamment au regard du secteur d'activité ou du territoire :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Dimension développement durable du projet :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5 – Rapport avec la structure accompagnante

- Date d'entrée en relation : *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
- La relation s'est-elle prolongée au-delà de la date d'octroi du microcrédit ? *Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*
- Appréciation de la régularité des échanges de l'emprunteur avec la structure d'accompagnement et, le cas échéant, avec les partenaires du projet :
  Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6 – Financement (montants en euros)

- Montant du ou des microcrédit(s) professionnel(s) obtenu(s) :

Organisme prêteur	Montant du/ des crédits obtenus	Date d'octroi	Montant restant dû au jour du dépôt du dossier de candidature *(date à préciser)*	Date d'échéance du prêt
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

- Autres financements éventuellement obtenus pour le projet présenté

Organisme prêteur	Montant du/ des crédits obtenus	Date d'octroi	Montant restant dû au jour du dépôt du dossier de candidature *(date à préciser)*	Date d'échéance du prêt
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

7 – Comptes de l'entité financée (montants en euros)

Joindre au dossier, si possible, une copie des derniers documents comptables de l'entreprise : bilan et compte de résultat simplifiés.

8 – Précisions complémentaires :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Je certifie exacts les renseignements figurant dans ce dossier.
Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom de la personne au sein de l'association habilitée à soumettre le dossier de candidature : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ANNEXE 3

Listes des adresses mail des correspondants inclusion financière par département/DROM

Département	Adresse mail du correspondant inclusion financière
01 - AIN	corif01@banque-france.fr
02 - AISNE	corif02@banque-france.fr
03 - ALLIER	corif03@banque-france.fr
04 - ALPES DE HAUTE-PROVENCE	corif04@banque-france.fr
05 - HAUTES-ALPES	corif05@banque-france.fr
06 - ALPES MARITIMES	corif06@banque-france.fr
07 - ARDECHE	corif07@banque-france.fr
08 - ARDENNES	corif08@banque-france.fr
09 - ARIEGE	corif09@banque-france.fr
10 - AUBE	corif10@banque-france.fr
11 - AUDE	corif11@banque-france.fr
12 - AVEYRON	corif12@banque-france.fr
13 - BOUCHES-DU-RHONE	corif13@banque-france.fr
14 - CALVADOS	corif14@banque-france.fr
15 - CANTAL	corif15@banque-france.fr
16 - CHARENTE	corif16@banque-france.fr
17 - CHARENTE MARITIME	corif17@banque-france.fr
18 - CHER	corif18@banque-france.fr
19 - CORREZE	corif19@banque-france.fr
21 - CÔTE D'OR	corif21@banque-france.fr
22 - COTES D'ARMOR	corif22@banque-france.fr
23 - CREUSE	corif23@banque-france.fr
24 - DORDOGNE	corif24@banque-france.fr
25 - DOUBS	corif25@banque-france.fr
26 - DROME	corif26@banque-france.fr
27 - EURE	corif27@banque-france.fr
28 - EURE-ET-LOIR	corif28@banque-france.fr
29 - FINISTERE	corif29@banque-france.fr
2A - CORSE DU SUD	corif2A@banque-france.fr
2B - HAUTE-CORSE	corif2B@banque-france.fr
30 - GARD	corif30@banque-france.fr
31 - HAUTE-GARONNE	corif31@banque-france.fr
32 - GERS	corif32@banque-france.fr
33 - GIRONDE	corif33@banque-france.fr
34 - HÉRAULT	corif34@banque-france.fr
35 - ILLE-ET-VILAINE	corif35@banque-france.fr
36 - INDRE	corif36@banque-france.fr
37 - INDRE-ET-LOIRE	corif37@banque-france.fr
38 - ISERE	corif38@banque-france.fr
39 - JURA	corif39@banque-france.fr
40 - LANDES	corif40@banque-france.fr
41 - LOIR-ET-CHER	corif41@banque-france.fr
42 - LOIRE	corif42@banque-france.fr

43 - HAUTE-LOIRE	corif43@banque-france.fr
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	corif44@banque-france.fr
45 - LOIRET	corif45@banque-france.fr
46 - LOT	corif46@banque-france.fr
47 - LOT-ET-GARONNE	corif47@banque-france.fr
48 - LOZERE	corif48@banque-france.fr
49 - MAINE-ET-LOIRE	corif49@banque-france.fr
50 - MANCHE	corif50@banque-france.fr
51 - MARNE	corif51@banque-france.fr
52 - HAUTE-MARNE	corif52@banque-france.fr
53 - MAYENNE	corif53@banque-france.fr
54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	corif54@banque-france.fr
55 - MEUSE	corif55@banque-france.fr
56 - MORBIHAN	corif56@banque-france.fr
57 - MOSELLE	corif57@banque-france.fr
58 - NIÈVRE	corif58@banque-france.fr
59 - NORD	corif59@banque-france.fr
60 - OISE	corif60@banque-france.fr
61 - ORNE	corif61@banque-france.fr
62 - PAS-DE-CALAIS	corif62@banque-france.fr
63 - PUY-DE-DOME	corif63@banque-France.fr
64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	corif64@banque-france.fr
65 - HAUTES-PYRÉNÉES	corif65@banque-france.fr
66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES	corif66@banque-france.fr
67 - BAS-RHIN	corif67@banque-france.fr
68 - HAUT-RHIN	corif68@banque-france.fr
69 - RHÔNE	corif69@banque-france.fr
70 - HAUTE-SAONE	corif70@banque-france.fr
71 - SAONE-ET-LOIRE	corif71@banque-france.fr
72 - SARTHE	corif72@banque-france.fr
73 - SAVOIE	corif73@banque-france.fr
74 - HAUTE-SAVOIE	corif74@banque-france.fr
75 - PARIS	corif75@banque-france.fr
76 - SEINE-MARITIME	corif76@banque-france.fr
77 - SEINE-ET-MARNE	corif77@banque-france.fr
78 - YVELINES	corif78@banque-france.fr
79 - DEUX-SÈVRES	corif79@banque-france.fr
80 - SOMME	corif80@banque-france.fr
81 - TARN	corif81@banque-france.fr
82 - TARN-ET-GARONNE	corif82@banque-france.fr
83 - VAR	corif83@banque-france.fr
84 - VAUCLUSE	corif84@banque-france.fr
85 - VENDÉE	corif85@banque-france.fr
86 - VIENNE	corif86@banque-france.fr
87 - HAUTE-VIENNE	corif87@banque-france.fr
88 - VOSGES	corif88@banque-france.fr
89 - YONNE	corif89@banque-france.fr
90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT	corif90@banque-france.fr
91 - ESSONNE	corif91@banque-france.fr

92 - HAUTS-DE-SEINE	corif92@banque-france.fr
93 - SEINE-ST-DENIS	corif93@banque-france.fr
94 - VAL-DE-MARNE	corif94@banque-france.fr
95 - VAL-D'OISE	corif95@banque-france.fr
971 -GUADELOUPE	CDIF97.iedom@banque-france.fr
972- MARTINIQUE	CDIF97.iedom@banque-france.fr
973- GUYANE	CDIF97.iedom@banque-france.fr
974- REUNION	CDIF97.iedom@banque-france.fr
976- MAYOTTE	CDIF97.iedom@banque-france.fr